

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2013

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, BOYE, GIRARD, HERNANDEZ, PASIAN, MAINARDIS. BRETOS, SOBIERAJEWICZ, BRUSTON, DE OLIVEIRA, GUERY, BAROLLO.

Absents: MM. BAYLAC, BOUSOLTANE, CAZARD

Absents ayant donné procuration : MM. DUPUY, GUIBBAL, NEPI-PUJOL, LAFARGE.

Mr Florian GARCIA est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 Heures.

M. le Maire demande au Conseil s'il a des remarques à formuler sur les deux précédents comptes rendus des séances des 19 et 25 mars 2013.

Mme HERNANDEZ tient à préciser que selon des rumeurs, des personnes auraient mal interprété le point évoqué lors du Conseil du 19 mars 2013 en questions diverses, sur les rythmes scolaires, concluant que le Conseil avait voté sa proposition. Or, ce point, rédigé conformément à ce qui a été évoqué, ne laisse pas sous entendre une quelconque décision. Ce sujet a juste été énoncé par Mme HERNANDEZ, sans argumenter, ni apporter des précisions.

Ceci étant, les deux comptes rendus des séances des 19 et 25 mars 2013 sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire quitte l'assemblée en cédant la présidence de la séance à Mr GARCIA, Premier Adjoint, qui présente les comptes administratifs communal et assainissement 2012.

### **1 - Compte Administratif Communal 2012 :**

En fonctionnement, le total des réalisations s'élève pour les dépenses à 2 060 375.65 € et pour les recettes à 2 242 196.53 €.

En investissement, le total des réalisations s'élève à 1 401 621.40 € pour les dépenses et à 1 465 664.38 € pour les recettes.

Compte tenu d'un report d'excédent de l'exercice 2011 de 158 724.35 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2012 en fonctionnement s'élève à 340 545.23 €.

Compte tenu d'un report d'excédent de l'exercice 2011 de 29 740.45 € en investissement, le résultat de clôture de l'exercice 2012 en investissement s'élève à 93 783.43 €.

Vote du Compte Administratif 2012 à l'unanimité.

### **2 - Compte Administratif Assainissement 2012 :**

En fonctionnement, le total des réalisations s'élève à 400 319.43 € pour les dépenses, contre 341 419.42 € de recettes.

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à 196 462.55 € pour 208 161.16 € de recettes.

Compte tenu d'un report d'excédent de l'exercice 2011 de 96 909.77 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2012 en fonctionnement s'élève à 38 009.76 €.

Compte tenu d'un report d'excédent de l'exercice 2011 de 53 598.40 € en investissement, le résultat de clôture de l'exercice 2012 en investissement s'élève à 65 297.01 €.

Vote du Compte Administratif Assainissement 2010 à l'unanimité.

M. le Maire réintègre l'Assemblée et reprend la séance du Conseil Municipal, après avoir remercié le Conseil Municipal pour sa confiance.

### **3 - Compte de Gestion 2012:**

#### **3-1 – Compte de Gestion du Budget Communal :**

M. le Maire met au vote le compte de gestion du budget communal 2012, document établi par :

M. LECOURT, Trésorier Principal de MURET du 01/01/2012 au 27/08/2012

Mme ANGELVY , Trésorière Principale de MURET du 28/08/2012 au 06/02/2013

Il correspond au Compte Administratif Communal 2012. Vote à l'unanimité.

#### **3 – 2 - Compte de Gestion du Budget Communal Assainissement:**

M. le Maire met au vote le compte de gestion du budget communal assainissement 2012, document établi par :

M. LECOURT, Trésorier Principal de MURET du 01/01/2012 au 27/08/2012

Mme ANGELVY , Trésorière Principale de MURET du 28/08/2012 au 06/02/2013

Il correspond au Compte Administratif Communal de l'Assainissement 2012. Vote à l'unanimité.

### **4- Affectation des résultats 2012:**

#### **4-1- Budget Communal :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'affecter au Budget Primitif 2013, le résultat de clôture de l'exercice 2012 d'un montant de 340 545.23 € à l'article R 002- Résultat de fonctionnement reporté (recettes) pour un montant de 140 545.23 € et à l'article R 1068 – Excédent de fonctionnement pour un montant de 200 000 €. Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

#### **4-2- Budget Assainissement :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'affecter au Budget Primitif Assainissement 2013, le résultat de clôture de l'exercice 2012 d'un montant de 38 009.76 € à l'article R 002- Résultat de fonctionnement reporté (recettes). Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

Mme LAFARGE, retardée, est intégrée au Conseil Municipal. M. le Maire précise que la procuration donnée à lui-même est invalidée à partir de ce moment là.

### **5 - Budget Primitif Communal 2013 :**

M. le Maire précise que le budget se vote par chapitre. Il donne l'explication des sommes inscrites par chapitre.

Pour ce qui est de la section fonctionnement, les chapitres sont définis comme suit :

CHAPITRES	LIBELLE	BP 2012	CA 2012	BP 2013
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 238 005.00</b>	<b>2 060 375.65</b>	<b>2 228 055.23</b>
011	Charges à caractère général	688 402.66	586 456.29	638 800.00
012	Charges de personnel	932 776.00	902 403.06	968 750.00
014	Atténuations de produits	47 500.00	47 500.00	47 500.00
65	Autres charges de gestion courante	212 300.00	202 776.41	241 400.00
66	Charges financières	148 000.00	146 963.89	140 000.00
67	Charges exceptionnelles	5 000.00	1 000.00	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	181 750.34	/	164 329.23
042	Opérations d'ordre entre section	22 276.00	173 276.00	22 276.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 238 005.00</b>	<b>2 242 196.53</b>	<b>2 228 055.23</b>
70	Produits des services	252 000.00	202 633.44	206 000.00
73	Impôts et taxes	895 524.00	904 403.82	954 900.00
74	Dotations et participations	757 750.00	823 715.17	788 604.00
75	Autres produits de gestion courante	19 000.00	26 702.80	23 000.00
013	Atténuation de charges	90 000.00	67 150.36	50 000.00
76	Produits financiers	6.65	6.20	6.00
77	Produits exceptionnels	5 000.00	157 584.74	5 000.00
042	Travaux en régie	60 000.00	60 000.00	60 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	158 724.35	/	140 545.23

Accord à l'unanimité pour chaque chapitre appelé par M. le Maire.

Toutefois, M. le Maire précise que pour voter les subventions aux associations, il est prudent, et compte tenu d'une fragilité juridique existante, M. le Maire étant Président d'Honneur de la plupart des associations de la Commune, s'abstient sur le vote des associations.

Mme DE OLIVEIRA, étant salariée de la MJC, s'abstient également sur le vote des subventions.

Pour la section d'investissement, les chapitres sont définis comme suit :

CHAPITRES	LIBELLE	BP 2012	CA 2012	BP 2013
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 266 240.00</b>	<b>1 401 621.40</b>	<b>1 590 140.00</b>
16	Remboursement d'emprunts	248 000.00	247 954.57	239 000.00
20	Immobilisations incorporelles	41 200.00	915.44	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	35 000.00	20 650.37	66 700.00
23	Immobilisations en cours	1 159 640.00	349 702.33	1 204 440.00
040	Opérations d'ordres entre sections	60 000.00	60 000.00	60 000.00
041	Opérations patrimoniales	722 400.00	722 398.69	/
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 266 240.00</b>	<b>1 465 664.38</b>	<b>1 590 140.00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	439 000.00	469 240.78	341 000.00
13	Subventions d'équipements	210 573.21	100 748.91	251 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	130 500.00	0.00	327 751.34
021	Virements section de fonctionnement	181 750.34	0.00	164 329.23
024	Produits des cessions	530 000.00	0.00	390 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	22 276.00	173 276.00	22 276.00
041	Opérations patrimoniales	722 400.00	722 398.69	0.00

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 740.45		93 783.43
-----	--	-----------	--	-----------

Accord à l'unanimité pour chaque chapitre appelé par M. le Maire.

M. le Maire informe le Conseil de la décision favorable de la Commission Nationale des Activités Commerciales pour la création du supermarché Simply Market.

Les travaux du giratoire, ne débuteront que lorsque la Commune aura encaissé le produit de la vente des terrains au Groupe Auchan.

De plus, le permis de construire des logements Promologis sis secteur Coucoures vient d'être accordé après un avis favorable de la DDT.

### **Vote des taux d'imposition locale :**

M. le Maire propose trois possibilités pour les taxes locales, bien que le Conseil Municipal n'ait pas augmenté les taux d'imposition depuis 5 ans:

1)- maintenir les mêmes taux qu'en 2012

2)- augmenter les taux comme suit :

Taxe habitation : de 12.65 % à 12.90 %. Ce qui représenterait un produit de 397 578.00 €

Taxe foncière bâtie : de 17.25 % à 17.60 %. Ce qui représente un produit de 403 920.00 €

Taxe foncière non bâtie : de 72.58 % à 74.03 %. Ce qui représente un produit de 49 008.00 €.

Ces augmentations rapporteraient 16 697 € de plus qu'en 2012.

3)- augmenter les taux comme suit :

Taxe habitation : de 12.65 % à 13.16 %. Ce qui représenterait un produit de 405 591.00 €

Taxe foncière bâtie : de 17.25 % à 17.94 %. Ce qui représente un produit de 411 723.00 €

Taxe foncière non bâtie : de 72.58 % à 75.49 %. Ce qui représente un produit de 49 974.00 €.

Ces augmentations rapporteraient 33 479.00 € de plus qu'en 2012.

Mme BOYE demande à M. le Maire si la Commune a eu connaissance du seuil du Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal, ce qui permettrait de connaître les besoins en matière fiscale.

M. le Maire indique que ce Coefficient de Mobilisation Fiscale est très important pour évaluer la situation fiscale de la Commune, et qu'il ne sera connu qu'ultérieurement. Toutefois, la Commune n'a pas besoin de recourir à une augmentation de la fiscalité, et compte tenu de la crise financière, M. le Maire ne considère pas impératif une augmentation des taux d'imposition.

Après discussions, le Conseil Municipal statue par 10 voix pour ne pas augmenter les taux –7 voix pour la proposition n° 2 et la proposition n° 3 est écartée d'office.

### **Budget Annexe de l'Assainissement Communal 2013:**

La section de fonctionnement se définit par chapitre comme suit :

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>CA 2012</b>	<b>BP 2013</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>505 110.00</b>	<b>400 319.43</b>	<b>412 353.00</b>
011	Charges à caractère général	125 910.00	70 726.67	95 700.64
65	Autres charges de gestion courante	90 000.00	43 800.00	25 000.00
66	Charges financières	78 000.00	77 631.60	74 000.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00	0.00	15 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	208 200.00	208 161.16	202 652.36
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>505 110.00</b>	<b>341 419.42</b>	<b>412 353.00</b>
70	Vente de produits	265 500.00	181 553.73	204 093.24
74	Subventions d'exploitation	35 000.00	37 049.44	35 000.00
75	Autres produits de gestion courante	10 000.23	25 151.00	40 000.00
77	Produits exceptionnels	/	/	5 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	97 700.00	97 665.25	90 250.00
002	Résultat fonctionnement reporté	96 909.77	/	38 009.76

Accord à l'unanimité par chapitre appelé par Mr le Maire.

La section d'investissement se définit comme suit :

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>CA 2012</b>	<b>BP 2013</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>316 700.00</b>	<b>196 462.55</b>	<b>267 949.37</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	99 000.00	98 797.30	98 999.37
21	Immobilisations corporelles	20 000.00	0.00	15 000.00

23	Immobilisations en cours	100 000.00	0.00	63 700.00
040	Opérations d'ordre entre sections	97 700.00	97 665.25	90 250.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>316 700.00</b>	<b>208 161.16</b>	<b>267 949.37</b>
13	Subventions d'investissement	6 901.60	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	48 000.00	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	208 200.00	208 161.16	202 652.36
001	Résultat reporté	53 598.40	0.00	65 297.01

Accord à l'unanimité par chapitre appelé par Mr le Maire.

#### **7 - Règlement du sinistre produit sur le parking du collège par un camion contre un lampadaire:**

M. le Maire informe le Conseil du règlement parvenu de l'Assurance AVIVA concernant le sinistre survenu le 7 janvier 2013 sur le parking du collège par un camion contre un lampadaire.

Le règlement du sinistre s'élève à 4 881.52 €.

La vétusté remboursée sur présentation des factures des travaux sera de 1 027.63 €.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour procéder à l'encaissement du chèque d'un montant de 4 881.52 €.

#### **8 – Compte-rendu de la médiation avec le Défenseur des Droits :**

M. le Maire précise qu'il prononcera un huis-clos pour évoquer ce point, après épuisement de l'ordre du jour.

#### **9 – Avancement des travaux de la crèche :**

M. GIRARD visionne des diapositives montrant la crèche en construction.

M. le Maire précise que le béton de la construction est dépollueur, il absorbe le CO<sup>2</sup>.

M. GIRARD précise qu'il était prévu deux pompes de relèvement pour l'assainissement, mais après avoir revu l'étude du réseau, les pompes ne s'avèrent pas nécessaires. Mme BOYE complète ce point des travaux, une réflexion a été menée avec le Cabinet ARRAGON, la Société SPAC et la Commune afin de trouver une solution sans avoir à poser des pompes de relèvement. Suite au décaissement du terrain par la Communauté de Communes, jusqu'au terrain naturel, la solution préconisée est d'abaisser le regard du raccordement.

## **10 – Organisation « Ciné Guinguette » :**

M. GIRARD informe le Conseil que cette manifestation de plein air aura lieu le 12 juillet 2013 à 21H jusqu'à environ 23H30.

Ce sont des courts métrages avec des animations qui se réaliseront sur le boulodrome et à la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

L'écran est fourni par « Ciné Guinguette » et le Comité des Fêtes s'associera à la soirée.

## **11 – Réforme des rythmes scolaires :**

Mme HERNANDEZ présente le résultat d'un travail effectué en partenariat avec les enseignants, les ATSEM, la MJC, les parents d'élèves et la commission municipale.

Mme HERNANDEZ rappelle les objectifs de la réforme et le cadre national dans lequel elle doit être menée.

A l'issue de ce travail, différentes hypothèses ont été proposées par les partenaires :

Partenaires	Propositions	Votes en Conseil
MJC	<u>Ecole Primaire :</u> Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 9H-12H et 14H30-16H15 Mercredi : 9H-12H	<u>Elémentaire :</u> 1 pour 20 contre 1 abstention <u>Maternelle :</u> 1 abstention 12 contre
Enseignants Ecole Elémentaire	Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 8H45-11H45 et 13H50-16H05 – Mercredi : 8H45-11H45	<u>Elémentaire:</u> 6 pour 1 contre 15 abstentions
Parents d'Elèves	<u>Ecole Elémentaire:</u> Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 8H30-12H et 14H-15H45 Mercredi : 9H-12H <u>Ecole Maternelle :</u> Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 8H40-11H15 et 13H50-15H55 Mercredi : 9H-12H	<u>En Elémentaire:</u> 19 pour 3 abstentions <u>En Maternelle:</u> Pas de vote
Enseignants Ecole Maternelle	1°) Lundi Mardi Jeudi Vendredi: 9H-12H et 14H-16H15 Mercredi : 9H-12H 2°) Lundi Mardi Jeudi Vendredi: 8H45-11H45 et 13H45-16H Mercredi : 9H-12H	<u>Maternelle :</u> 1°) 9 pour 4 abstentions 2°) 10 pour 3 abstentions

Les propositions retenues par les Conseils d'Ecole et transmises à l'Inspecteur sont :

Ecole Elémentaire:

Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 8H30-12H et 14H-15H45

Mercredi : 9H-12H

Ecole Maternelle :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 8H45-11H45 et

13H45-16H

Mercredi : 9H-12H

La Commission municipale a étudié les emplois du temps votés par les Conseils d'Ecole et leur mise en œuvre semble difficile à mettre en place pour les motifs suivants :

- une rentrée le matin à 8H30 pour les classes élémentaires risque de provoquer des problèmes de circulation dans le village en raison d'horaires identiques au Collège.

- il faudrait réorganiser le ménage de l'école qui a lieu le matin de 6H à 8H30.

- obligation de revoir l'emploi du temps de l'agent qui s'occupe actuellement de sécuriser les entrées et sorties de l'école.

- la modification des emplois du temps du personnel de l'ALAE matin et soir seront très difficiles à réorganiser.

La commission municipale souhaite cependant tenir compte des avis émis par les conseils d'école primaire en conciliant au mieux les préoccupations municipales et celles des conseils d'école tout en maintenant le quart d'heure de décalage pour la prise des repas entre la maternelle et l'élémentaire, ce qui permettra un meilleur confort pour les tous petits.

Les Propositions des Conseillers Municipaux de la Commission des Ecoles sont les suivantes :

- Ecole Elémentaire:

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9H à 12H15 et de 14H15 à 16H15

- Mercredi de 9H à 12H

- Ecole Maternelle:

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9H à 12H et de 14H à 16H15

- Mercredi de 9H à 12H

Après discussions, M. le Maire met aux voix les propositions de la Commission Municipale des Ecoles : 1 voix contre – 1 abstention – 15 pour. Cette proposition sera transmise au DASEN.

**12 – Bois des Escoumes :**

M. PASIAN informe le Conseil de la plantation de la parcelle de l'ancienne décharge Route de St Clar.



C'est la deuxième campagne de plantations réalisée en 2013.

L'ancienne décharge de la commune a été nettoyée de ses plus gros encombrants (chantier réalisé par la CC Savès en avril 2012)

Plusieurs camions de terre ont été apportés pour finir de l'enfouir. La terre était issue de plusieurs chantiers effectués sur la commune (particuliers, crèche).

Pose d'un grillage temporaire par les employés municipaux de la commune afin de protéger le site contre les dépôts sauvages de terre et/ou déchets divers.

La plantation ayant été tardive, il conviendra de réaliser quelques apports d'eau en cas de temps sec.

### **13 - Questions diverses :**

#### **13 – 1 : Manifestation organisée par le Collège :**

Le 19 avril 2013 à 13 H, le Collège organise le départ d'un ballon depuis le terrain synthétique. Ceci représente un travail pédagogique mené par le Collège avec le CNES. Le ballon est dimensionné de 2 m de diamètre, gonflé à l'hélium, avec parachute et réflecteur radar, et va explorer les couches de l'atmosphère.

#### **13 – 2 : Périmètre du transport urbain :**

M. le Maire informe le Conseil d'une réunion à la Communauté d'Agglomération du Muretain, le jeudi 18 avril 2013 à 14H, et de son indisponibilité. M. GARCIA se rendra à cette réunion.

#### **13 – 3 : Festival Terre de Jazz :**

M. GARCIA informe le Conseil du programme du Festival Terre de Jazz organisé par la Maison de la Terre sur 4 jours et 4 communes. Le Dimanche 21 avril 2013, aura lieu un concert sous la halle de Lherm. L'apéritif sera offert par la Mairie et le Comité des Fêtes. A 16 H se tiendra un spectacle dans la salle des fêtes.

M. le Maire prononce une suspension de séance pour demander aux personnes qui assistent à la séance du Conseil Municipal si elles souhaitent prendre la parole ou poser des questions.

Il n'y a pas eu de souhait d'intervention.

Les dates des réunions :

- Conseil Communautaire : 25 avril 2013 à 21 H
- Maire-Adjointes : 13 mai 2013 à 18 H
- Conseil Municipal : 23 mai 2013 à 21 H
- Célébration du 100 ième anniversaire de M. François DEJEAN : 25 mai 2013
- Réunion publique sur l'aménagement du secteur Coucoures : Vendredi 28 juin 2013

M. le Maire prononce un huis clos, pour évoquer le point n° 8 mis à l'ordre du jour.

M. le Maire rappelle au Conseil la saisine du Défenseur des Droits par une employée municipale. Une réunion de médiation s'est tenue au siège de l'Ordre des Avocats le 10 avril 2013 sous la direction du représentant du Défenseur des Droits.

Ce dernier a rédigé un procès-verbal d'échec de la médiation signé par les parties en présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H.